

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 13

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à 09h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 28 août, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jérôme STEFFE, Président.

PRESENTS :

Mesdames : RÉMIGI – BOSC NOUQURET – MOREIRA - GAUTIER – DASCALAKIS-LABREZE –
DESVERGNES – CHARBONNEL – HUIN – POUDENS

Messieurs : STEFFE – PICHOT – RENON

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame REVERS à Madame HUIN

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT :

La convocation du Conseil d'Administration a été affichée au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

N°5/1

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION.

Monsieur le Président expose,

Il y a lieu de procéder à une modification du budget primitif 2026 du budget principal pour la section de fonctionnement, afin de mettre en place, au chapitre 012 des dépenses afférentes au personnel, les crédits de dépenses nécessaires afin de faire face aux frais de personnel de remplacement jusqu'à la fin de l'exercice 2026.

Ces crédits supplémentaires de 40 000 € au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement seront équilibrés par une baisse de 40 000 € des crédits du chapitre 65 (compte 657363).

La décision modificative n°1 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

DEPENSES NOUVELLES				RECETTES NOUVELLES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitr e	Article	Intitulé	Montant	Chapitr e	Article	Intitulé	Montant
012		Dépenses afférentes au personnel	40 000,00				
	64131	Rémunérations personnel remplaçant	25 000,00				
	64138	Autres indemnités personnel non titulaire	15 000,00				
65		Autres charges de gestion courante	-40 000,00				
	657363	Subventions de fonctionnement	-40 000,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Section de fonctionnement 0,00 €

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte les propositions de Monsieur le Président

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE